



PORTE DU COL
DU PETIT SAINT-BERNARD

Arrondissement
D'ALBERTVILLE
Commune de SEEZ (73)

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

N° 2026/001/020

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 27 février, à 20h30,

Le Conseil Municipal de la commune de SEEZ, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Lionel ARPIN, Maire, en session ordinaire, en salle du conseil municipal à la Savoyarde.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum est atteint.

Présents : Joël ARPIN, Lionel ARPIN, Christelle BRIU, Corentin BOUCHER, Joëlle CAMPERS, Michel CLAIR, Christine CLEMENT, Michèle FERRARIS, Alexine LAFAY, Mathieu LECLERCQ, Anne-Emmanuelle LECLERE, Frédéric LIMBARINU, Christel MAILHÉ, Alain MARGUERETTAZ, Coline MARGUERETTAZ, Marie-Claude SORREL.

Absents excusés : Romain BOUVET (pouvoir à Mathieu LECLERCQ), Eric JACQUEMOUD.

Secrétaire de séance : Christel MAILHÉ

Nombre de conseillers en exercice : 18 - **Présents :** 16 - **Votants :** 17

Date de la convocation : le 23 février 2026

Date de publication : 5 mars 2026 au 5 mai 2026

**TRAVAUX D'EXPLOITATION DANS UN PEUPLEMENT MATURE ET
REGULARISE INACCESSIBLE PAR DESSERTE FORESTIERE CLASSIQUE ET PAR
CÂBLE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL DE LA SAVOIE**

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil Municipal que les services de l'Office National des Forêts proposent de réaliser les travaux suivants :

Exploitation forestière à l'hélicoptère d'une coupe parcelles 306/308 à but de protection afin de rajeunir le peuplement.

Il présente le plan de financement de ces travaux d'exploitation établi par l'Office National des Forêts.

Le montant estimatif des travaux d'exploitation est de 69 200 € HT.

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil Municipal le dispositif de financement relatif au projet en forêt communale.

⇒ **Montant estimé de la vente de bois :** 27 500 €

⇒ **Montant de l'opération hors taxes (après vente du bois) :** 41 700 €

⇒ Subvention du Département : 4 170 €
Autres subventions (FEDER) : 29 190 €

⇒ Autofinancement 8 340 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le plan de financement présenté par l'Office National des Forêts pour les travaux précités.
- **SOLLICITE** l'aide du Conseil Départemental pour les travaux d'exploitation dans un peuplement mature et régularisé inaccessible par desserte forestière classique et par câble.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer tous les documents afférents à ce projet.

Adoption à l'unanimité.

Le Maire,
Lionel ARPIN



Le secrétaire de séance,
Christel MAILHÉ